

26 sept. 1962

LUXEMBOURG

RELEASE:

34/62

COMMUNIQUE

Library Copy

Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a invité Monsieur Dirk P. SPIERENBURG, qui depuis 1952 remplit les fonctions de Membre et depuis 1958 celles de Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, à accepter à nouveau une fonction au service de l'Etat néerlandais.

Monsieur Spierenburg, tout en regrettant de devoir quitter ses fonctions de Vice-Président de la Haute Autorité, après avoir consacré le mieux de ses forces au développement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a pris, entre autres pour des motifs d'ordre personnel, la décision de donner suite à l'invitation du Gouvernement néerlandais.

En conséquence Monsieur Spierenburg a prié les six gouvernements, par lettre en date de hier, tout en les remerciant de la confiance dont ils ont fait preuve à son égard, de bien vouloir accepter sa démission.

On sait que le Traité de la Communauté Européenne prévoit dans son art. 10 que les membres de la Haute Autorité restent en fonctions jusqu'à leur remplacement. C'est pourquoi Monsieur Spierenburg a prié les gouvernements de pourvoir à son remplacement pour le premier janvier 1963 au plus tard.

Au même moment Monsieur Spierenburg a informé ces collègues ainsi que le Président du Parlement Européen de sa décision.